

Mécénat Fondation de France : Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L 712-3 ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;*

L'université Bretagne Sud a répondu à un appel à projet de la Fondation de France dont l'objectif est l'attribution de bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial.

L'entrée dans la vie active et l'autonomie financière des jeunes adultes sont de plus en plus tardives, en raison notamment de la prolongation des études et des difficultés d'accès à un premier emploi ou à un logement. De ce fait, ils dépendent plus longtemps des ressources familiales, ce qui peut s'avérer problématique lorsque les jeunes ne peuvent compter sur cet appui.

De plus, la crise sanitaire a encore aggravé la situation de ces jeunes particulièrement vulnérables. C'est pourquoi la Fondation de France souhaite leur apporter un soutien au travers des structures qui les accompagnent.

L'objectif est de soutenir des jeunes de 18 à 25 ans, sans soutien familial, dans leurs projets d'autonomisation, tels que l'accès à une formation ou la poursuite d'études ; l'entrée dans la vie professionnelle (aide à la mobilité) ; l'accès au logement ; et d'une façon plus générale, toute initiative de nature à favoriser un meilleur départ dans la vie.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le versement d'un don d'un montant de 20.000€ au titre de l'année universitaire 2023-2024, attribué par la Fondation de France à l'université Bretagne Sud sous forme de mécénat pour permettre l'attribution de bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial selon la procédure et les modalités fixées par le règlement intérieur « Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial »

L'agent comptable est chargée du versement des bourses au vu des notifications individuelles signées par la présidente de l'UBS.

Documents en annexe :

- Règlement intérieur bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial

Décompte des votes :

| | | | |
|-----------------------|----|----------------------|----|
| | | Suffrages exprimés : | 23 |
| Membres en exercice : | 28 | Pour : | 23 |
| Membres présents : | 14 | Contre : | 0 |
| Membres représentés : | 9 | Abstentions : | 0 |

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 13 février 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

